SMTD65

Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets 30 avenue Saint Exupéry

65 000 TARBES Tél.: 05 62 53 34 36

Comité Syndical du 16-10-2008

Projet de délibération n° 1

Date	de	la d	convo	cation	ı : 9	octo	bre	20	800
Nom	bre	de	cons	eillers	en	exerc	ice	:	41

<u>Présents</u>:

Excusés:

Votants:

Pour : Contre :

Abstention:

Objet : Création d'un poste de rédacteur à temps complet et du régime indemnitaire afférent

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral N°2007-313-5 en date du 9-11-2007 portant création du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu le tableau des effectifs du SMTD 65,

Exposé des motifs :

Afin de créer un service de communication pour notre syndicat, il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial. Cet agent aura pour mission la mise en oeuvre de la politique de communication du syndicat, la gestion du site internet ainsi que les relations avec les institutionnels, structures adhérentes, partenaires, administrés et média. Il sera placé sous l'autorité directe du Directeur du syndicat.

L'exposé du Rapporteur entendu, Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

<u>Article 1 :</u> d'approuver la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2009.

<u>Article 2 :</u> de dire que le régime indemnitaire sera celui de l'indemnité d'administration et de technicité et de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures et que l'autorité territoriale reste libre de moduler celles-ci dans la limite des maximums indiqués par les textes

<u>Article 3</u>: d'autoriser M Le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, de prendre toutes dispositions pour la création de ce poste.

Le Président Guy POEYDOMENGE